



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 3 mars 2022

Estelle MALLIET  
Service Agriculture et Forêt  
Mission Défrichement  
Tél : 04.94.46.81.94

**Communauté de Communes Coeur du Var  
A l'attention de Monsieur le Président  
Quartier Précoumin  
Route de Toulon  
83340 LE LUC EN PROVENCE**

**Objet : Demande d'avis dans le cadre d'un dossier de demande d'autorisation de défrichement**

**Références:** Dossier n°**22.016/13** sur la commune de **LE LUC**  
Dossier qui va faire l'objet d'une enquête publique

**P.J. :** 1 dossier numérique (clé USB)

**Lettre recommandée avec A.R. n°1A 169 968 8697 9**

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous consulter pour avis et vous transmettre le dossier de demande d'autorisation de défrichement n°**22.016/13**.

Cette consultation porte sur un projet de **Mise en culture : vignes** sur la commune de **LE LUC**.

Le dossier ci-joint (clé USB) comprend :

- les dossiers de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes devra intervenir dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint à la cheffe du Service Agriculture et Forêt

  
Gildas REYTER